

# La météo et l'hiver

## Quatre saisons

Au Québec, la température varie de façon importante au cours de l'année en fonction de quatre saisons bien distinctes : le printemps, l'été, l'automne et l'hiver.



### Le printemps (mars, avril, mai)

La température se réchauffe et la neige fond graduellement. Les lacs et les rivières se libèrent de la glace. C'est le « temps des sucres » : la sève des érables coule et permet la production de sirop d'érable.



### L'été (juin, juillet, août)

Les journées sont plus longues et la température plus chaude. C'est la saison des vacances scolaires et des grands événements qui animent la ville. Les terrasses sont ouvertes et il est possible de profiter des nombreux équipements extérieurs : parcs, piscines, pistes cyclables, terrains de soccer, etc.

Équipements extérieurs :

[ville.levis.qc.ca/loisirs/installations-sportives](http://ville.levis.qc.ca/loisirs/installations-sportives)



### L'automne (septembre, octobre, novembre)

Les feuilles des arbres deviennent jaunes, orangées et rouges. L'école reprend. C'est le temps des récoltes, les marchés débordent de produits locaux et l'on peut aller cueillir des pommes au verger. Les journées raccourcissent et la température refroidit.



### L'hiver (décembre, janvier, février)

Ce sont les mois les plus froids de l'année. La neige recouvre le sol et les activités hivernales reprennent : patinage, glissades, ski, raquette, etc. Fin décembre et début janvier, les écoles sont fermées pour la période des Fêtes (Noël, le 25 décembre, et le Jour de l'an, le 1<sup>er</sup> janvier).



Ville de  
**Lévis**

**VIVEZ**  
le courant  
**LÉVIS**

# La température

La température au Canada est calculée en degrés Celsius (°C).

L'été, elle peut monter jusqu'à 30 °C. En ajoutant l'indice humidex, qui tient compte du taux d'humidité dans l'air, la température ressentie dépasse parfois les 40 °C.

En hiver, la température peut descendre jusqu'à -30 °C. En tenant compte du facteur vent, la température ressentie se situe parfois sous les -40 °C.

## Températures moyennes à Lévis

(°C)	JAN	FÉV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
MAX	-8°	-5°	1°	8°	17°	22°	25°	24°	18°	11°	4°	-4°
MIN	-16°	-13°	-8°	-1°	6°	12°	15°	14°	9°	3°	-3°	-11°

## Les prévisions météo

Au Québec, les gens consultent fréquemment les prévisions météo pour planifier leur habillement, leurs déplacements et leurs activités. Les bulletins météo sont mis à jour régulièrement et sont diffusés :

- À la télévision (dans les bulletins de nouvelles et les chaînes spécialisées comme Météo Média)
- À la radio
- Sur Internet

## Fermeture des écoles et des services de garde lors des tempêtes

En cas de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, il arrive que les écoles et les services de garde soient fermés. Les stations de radio locales donnent alors la liste des établissements fermés.

La plupart des centres de services scolaires et des écoles diffusent aussi cet avis sur leur site Web et sur leur boîte vocale.

## Décoder les bulletins météo



**Maximum** : indique la température maximum pour la journée (habituellement atteinte le jour).



**Minimum** : indique la température minimum pour la journée (habituellement atteinte la nuit)

**Probabilités de précipitations (p. d. p.)** : indique la probabilité qu'il pleuve ou qu'il neige dans une région.



• 30 % : averses très localisées et de courtes durées.

• 40 % : averses dispersées.

• 70 % : averses qui touchent une zone plus étendue et durent plus longtemps.

• Plus de 70 % : pluie qui touche une zone plus étendue et dure plus longtemps.



**Humidité** : indique le taux d'humidité dans l'air. Quand le temps est très humide en hiver, on ressent le froid plus intensément. En été, la chaleur est plus accablante.



**Vitesse du vent** : on donne souvent deux valeurs, soit la vitesse moyenne du vent et la vitesse des rafales.



**Quantité de pluie** : indique la hauteur de pluie, en millimètres (mm), tombée au sol.



**Quantité de neige** : indique la hauteur de neige, en centimètres (cm), tombée au sol.



**Lever et coucher du soleil** : indique l'heure à laquelle le soleil franchit l'horizon le matin et le soir. Les jours sont plus longs en été et plus courts en hiver.



**Qualité de l'air** : indique la quantité de polluants présents dans l'air d'une région.

Le chiffre est accompagné d'une cote : bon, acceptable ou mauvais.



**Indice UV** : mesure l'intensité du rayonnement ultraviolet (UV) émis par le soleil et le risque qu'il représente pour la santé (coup de soleil, cancer de la peau, etc.). Le chiffre est accompagné d'une cote : bas, modéré, élevé, très élevé, extrême. La neige, le sable et l'eau réfléchissent les rayons UV et augmentent l'exposition de la peau à ces rayons. Il faut donc se protéger en conséquence (chapeau, crème solaire, manches longues, exposition au soleil réduite entre 11 h et 14 h).

# L'habillement en hiver

À Lévis, la saison froide s'étire de novembre à avril. Les mois de décembre, janvier et février sont les plus froids. Pour être confortable à l'extérieur, éviter les engelures et profiter de l'hiver, mieux vaut porter des vêtements chauds et imperméables.

## Attention aux bébés et aux jeunes enfants

Comme les bébés, les jeunes enfants sont moins actifs, leur corps génère donc moins de chaleur. Ils courent donc plus de risque d'engelures. Assurez-vous de les habiller chaudement, incluant la tête, les mains et les pieds. Et par grand froid, n'hésitez pas à envelopper votre enfant d'une couverture, dans son traîneau ou sa poussette. Bien habillé, il pourra lui aussi profiter des belles journées d'hiver !

Pour trouver une boutique de vêtements usagés à bon prix (friperie) près de chez vous, communiquez avec le 211.

**211**

Pour connaître les autres ressources de votre communauté pouvant vous venir en aide gratuitement et en toute confidentialité, composez le 211

 [211quebecregions.ca](http://211quebecregions.ca)

## Le multicouche (ou principe des pelures d'oignon)

Une bonne façon de se protéger du froid est de s'habiller en multicouche, c'est-à-dire en superposant des couches de vêtements chauds et confortables, qu'on peut retirer ou ajouter au besoin.

- La couche de base sert à évacuer la transpiration. Elle est faite, par exemple, de laine de mérinos, polyester ou autre fibre synthétique.
- Évitez le coton, car il absorbe la transpiration et garde l'humidité près de la peau, ce qui la fait geler rapidement.
- La couche intermédiaire sert à conserver la chaleur. Elle est faite de polyester, laine polaire, duvet, etc.
- La couche externe sert de protection contre le froid, l'eau et le vent. Elle doit aussi laisser l'humidité s'échapper (par exemple le Gore-Tex®).

Des sous-vêtements thermaux, aussi appelés « combines », gardent le corps au chaud. Ils sont très utiles pour les sports extérieurs. Choisissez-les en fibres synthétiques respirantes (polyester, polypropylène) ou en laine de mérinos pour qu'ils évacuent bien l'humidité du corps.

Des chaussettes en laine ou des chaussettes thermales gardent les pieds au chaud par temps froid. Si vous restez à l'intérieur un certain temps, au travail ou à l'école, par exemple, enlevez vos bottes et vos chaussettes chaudes. Vous éviterez ainsi de transpirer et d'avoir les pieds humides. Si vos pieds sont humides en hiver et que vous sortez, vous risquez d'avoir très froid et de faire des engelures.

À l'intérieur, il est préférable de porter des chaussures et des chaussettes plus légères.

**En plus des commerces offrant leurs produits sur l'ensemble du territoire, quelques boutiques offrent des vêtements usagés ainsi que des vêtements d'hiver usagés à bon prix :**

### La Ressourcerie Lévis

 24, rue Charles-A.-Cadieux, Lévis  
 418 838-8889

### Boutique la Trouvaille

(Service d'entraide de Saint-Jean-Chrysostome)  
 1008, rue Alphonse-Ferland, Lévis  
 418 839-0749

### Magasin La Bonne Affaire

(Service d'entraide de Saint-Rédempteur)  
 2385, route des Rivières, Lévis  
 418 531-0515

### Le Chiffonnier

(Service d'entraide de Saint-Romuald)  
 285, rue de Saint-Romuald, Lévis  
 418 839-5588

### Comptoir d'aide Le Fouillis

 40, rue Saint-Joseph Est, Lévis  
 418 835-1625

### Magasin Général de la Rive-Sud

 106, côte du Passage, Lévis  
 418 833-2166

### La mini-garde-robe

(enfants 0-5 ans et femmes enceintes)  
 896, route des Rivières, Lévis  
 418 496-6606

## Quoi porter à l'extérieur :

1. Une tuque chaude qui couvre bien la tête et les oreilles.
2. Un cache-cou ou un foulard qui bloque les infiltrations d'air froid et les pertes de chaleur.
3. Un manteau bien isolé, doté d'un revêtement imperméable et coupe-vent. Par grand froid, le capuchon maintient le cou au chaud et protège le visage de la neige.
4. Des mitaines doublées et imperméables. Comme les doigts sont dans le même compartiment, les mitaines sont plus chaudes que les gants.
5. Un pantalon doublé et imperméable qui garde les jambes bien au chaud quand on passe plus de temps dehors. Pour les enfants, les deux morceaux (pantalon et manteau) sont souvent vendus ensemble. On appelle cet assortiment un « habit de neige ».
6. Des bottes chaudes, doublées et imperméables qui montent assez haut pour protéger les chevilles des courants d'air.



## Quelques trucs à propos des bottes d'hiver

- La semelle doit être assez épaisse pour protéger la plante des pieds du sol froid. Elle doit aussi avoir des reliefs marqués, ou des crampons, pour ne pas glisser sur les plaques de glace.
- Si vos bottes glissent sur le sol, ajoutez-leurs des crampons amovibles. Vous en trouverez à moins de 20 \$ dans les boutiques de sport et les magasins à grande surface.
- Vos bottes doivent être assez grandes pour permettre à vos orteils de bouger légèrement. Si elles sont trop ajustées, vous risquez d'avoir froid aux pieds.
- On peut ajouter des semelles thermiques dans les bottes pour qu'elles soient plus isolantes. Vous en trouverez pour environ 10 \$, là où l'on vend des chaussures.
- N'oubliez pas de changer de chaussures à l'intérieur (au travail, en formation, etc.). Si vous passez la journée en bottes, vos pieds seront humides et gèleront lorsque vous retournerez dehors.
- Faites bien sécher vos bottes chaque soir. Si elles contiennent des feutres amovibles, enlevez ces derniers pour enlever toute trace d'humidité.

# Conduite hivernale

En hiver, les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et routières.

## Pneus d'hiver

Au Québec, considérant les conditions routières, la loi oblige les propriétaires de voiture de poser des pneus spécialisés pour l'hiver, et ce obligatoirement avant le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année. Ces derniers ne peuvent être retirés avant le 15 mars.

 [saaq.gouv.qc.ca/securite\\_routiere/comportements](http://saaq.gouv.qc.ca/securite_routiere/comportements)

## Les conditions routières

La météo affecte aussi les conditions de la route, particulièrement en hiver. Consultez les bulletins spécialisés pour prévoir vos déplacements. Vous épargnerez ainsi du temps, car la circulation est ralentie quand la météo est mauvaise. Si les conditions sont trop difficiles (tempête de neige, verglas, orages violents, etc.), il est plus sécuritaire de ne pas prendre la route.

## Le service Québec 511

Québec 511 est un service gratuit. Vous y trouverez toute l'information pour planifier des déplacements sécuritaires sur le réseau routier du Québec, quelle que soit la saison.

- Conditions routières hivernales
- Entraves causées par les travaux routiers
- Incidents majeurs
- État du service (ouvert ou fermé) des traverses maritimes

Renseignements :

 **Il suffit de composer le numéro de téléphone à trois chiffres 511, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.**

 [quebec511.info](http://quebec511.info)

## Association canadienne des automobilistes - CAA Québec

L'organisme CAA Québec offre à ses membres de l'assistance routière et des conseils sur la vente et l'achat d'un véhicule, l'entretien, la réparation, l'essence, la conduite et la sécurité routière. Le CAA peut aussi vous aider à planifier votre trajet pour les déplacements plus longs, si vous partez en voyage pour découvrir une autre région du Québec, par exemple. C'est une bonne référence pour la conduite au Québec, en toute saison.

**Notez que des frais annuels sont reliés à l'abonnement auprès de CAA Québec.**

Renseignements :

 [caaquebec.com](http://caaquebec.com)

## Votre auto en hiver

Voici certaines précautions à prendre si vous conduisez un véhicule en hiver

- Les pneus d'hiver sont obligatoires.
- Utilisez seulement du lave-glace d'hiver, qui ne gèle pas.
- Pour déneiger et déglacer les vitres, munissez-vous d'un balai à neige et d'un grattoir.
- Gardez une pelle dans le coffre du véhicule au cas où vous seriez pris dans la neige.
- Des plaques d'aide à la traction sont utiles si vous êtes pris dans la neige ou sur la glace.
- Par temps froid, gardez de l'essence dans le réservoir au moins jusqu'au quart. Diminuez votre vitesse et prévoyez une plus grande distance de freinage.
- Le froid, la neige et la glace rendent la chaussée glissante.

# Déneigement

Pour faciliter le déneigement des rues et assurer la sécurité de tous, la Ville réglemente le stationnement de nuit pendant l'hiver, du 1<sup>er</sup> décembre au 15 mars. En respectant la réglementation, vous permettez aux responsables du déneigement de faire leur travail dans les meilleurs délais.

## Le déneigement des rues

Lors d'une opération déneigement, il est interdit de stationner un véhicule sur les chemins publics entre 23 h et 7 h. Une opération déneigement peut avoir lieu même par beau temps après la fin de précipitations de neige abondante.

### Réglementation en vigueur du 1<sup>er</sup> décembre au 15 mars

En hiver, vous pouvez stationner votre véhicule sur les chemins publics en tout temps, sauf lorsqu'une opération déneigement est en cours et aux endroits où des panneaux de signalisation indiquent une interdiction de stationner.

## Soyez informé

Pour savoir si une opération déneigement est en cours ou terminée, les automobilistes doivent s'informer quotidiennement, à partir de 14 h 30 :

- 📄 [En consultant la page Statut des opérations déneigement](#)
- 📧 [En s'abonnant aux Avis par courriel](#)
- 📱 [En s'abonnant aux Avis par texto](#)
- ☎ [En composant le numéro d'Info-déneigement : 418 838-4175](#)

### Renseignements :

📄 [ville.levis.qc.ca/transport-et-infrastructures/deneigement/reglement-deneigement](http://ville.levis.qc.ca/transport-et-infrastructures/deneigement/reglement-deneigement)

## Détenteurs de vignettes

Même si vous détenez une vignette, le stationnement n'est pas autorisé lorsqu'une opération déneigement est en cours.

## Remorquage

Lors d'une opération déneigement, si votre véhicule est garé dans un endroit interdit, il peut être déplacé à vos frais. Toute infraction au règlement vous expose à une amende. Mieux vaut être informé !

## Panneaux indiquant une interdiction de stationner

Il est interdit de stationner un véhicule la nuit sur certains chemins publics. Des panneaux de signalisation sont installés en bordure de ces chemins pour indiquer les heures auxquelles l'interdiction est en vigueur.

### En savoir plus

Pour connaître les détails de la réglementation ou pour savoir si des règles spécifiques sont en vigueur dans votre secteur, consultez le règlement suivant :

📄 [Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale](#)

## Entretenir son entrée

**Vous devez déneiger et déglacer les entrées de votre logement ou de votre résidence :**

- Pour assurer la sécurité des occupants et des visiteurs.
- Pour garder les issues de secours dégagées en cas d'urgence.

### Pour ce faire, procurez-vous :

- Une pelle pour enlever la neige sur les marches, les entrées et les balcons (à noter qu'il n'est pas permis de disposer de la neige que vous pelletez sur la voie publique).
- Du sel, du sable ou un mélange des deux pour épandre dans votre entrée et sur les marches extérieures de votre logement ou résidence. Le sel fait fondre la glace et le sable évite de glisser sur celle-ci.
- Notez que vous n'êtes pas autorisé à déposer la neige dans la rue. Cette règle vaut également pour la personne qui déneige votre entrée.

## Période de neige abondante

Il peut être requis de déneiger la toiture de la maison en période de neige abondante. Le poids de celle-ci pourrait endommager votre demeure.

Avec la participation financière de :

Québec 

VILLE DE  
QUÉBEC 

 Ville de  
Lévis | **VIVEZ**  
le courant  
LÉVIS